



management - design - prospective

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE (73)

Domaine skiable de La Norma



Communauté de Communes de la Norma

LA NORMA
Hauts Maurienne - Vanoise (Savoie) 1350 - 2750 m



Sur la commune de Villarodin-Bourget

Formulaire de demande d'examen au cas par cas
Remplacement en lieu et place du Télési des Granges 2
La Norma

Juillet 2012

Juillet 2012

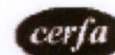
N° AFFAIRE : 20120756

N° référence : 12TEC0694-A



Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14752*01

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

à joindre au formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
d'une étude d'impact Cerfa n° 14734*01

Personne physique

Nom PLA Prénom ANTOINE

Adresse

Numéro Extension Nom de la voie

Maison de la Norma

Code Postal 73500 Localité La Norma Pays FRANCE

Tél 04.79 20 34 80 Fax

Courriel co.com@la-norma.com @

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro Extension Nom de la voie

Maison de la Norma

Code postal 73500 Localité La Norma Pays FRANCE

Tél 04.79 20 34 80 Fax

Courriel co.com@la-norma.com @

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom PLA Prénom ANTOINE

Qualité Président de la Communauté de Communes de la Norma

Tél 04.79 20 34 80 Fax

Courriel co.com@la-norma.com @



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été ;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet.

Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n°..... a été déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement le __ / __ / ____.

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Remplacement en lieu et place du téléski des Granges 2

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

PLA

Prénom

Antoine

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

M PLA Antoine, Président de la Communauté de Communes de la Norma

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne
morale

RCS / SIRET

1247130035300015

Forme juridique

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
41°	Remplacement d'une remontée mécanique de loisirs transportant moins de 1500 passagers par heure

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Remplacement en lieu et place du téléski des Granges 2 sur le secteur de la Repose

4.2 Objectifs du projet

Remplacer une remontée mécanique obsolète et vétuste qui ne remplit plus ses objectifs en termes de débits. Un remplacement prévu en lieu et place pour éviter toute nouvelle contrainte et pour conserver les objectifs fonctionnels de la remontée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet nécessite des terrassements léger pour l'implantation des gares aval et amont, des 2 lâchés sous poulies intermédiaires et des terrassements pour placer les ancrages de pylônes de la remontée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La remontée mécanique sera (de la même manière qu'actuellement) utilisée en phase d'exploitation hivernale de la station de la Norma.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'Autorisation d'Exécution de Travaux (DAET), dossier équivalent à un Permis de Construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'Autorisation d'Exécution de Travaux (DAET),

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques		Valeur	
Surface terrassée	2 425m ²	Hauteur max déblai	3,00 m
Dénivelé	184 m	Hauteur max remblai	1.50 m
Longueur de la ligne :	596 m		

4.6 Localisation du projet

Adresse

Lieudit La Repose
73 500 La Norma

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 06° 43 '08 "2 E Lat. 45° 11 '54 "6 N

Point d'arrivée :

Long. 06° 43 '17 "5 E Lat. 45° 11 '37 "7 N

Communes traversées :

Villarodin-Bourget

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le secteur projeté est situé :

- Sur une zone de fauche estivale
- Sur la ligne de l'actuel téléski exploité en période hivernale
- Sur des zones anciennement terrassées

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sols (approbation le 22 novembre 1994 et dernière modification le 20.10.199) : zone NCsz

« un secteur qui englobe l'ensemble du domaine skiable de la station de la Norma, soumis à des prescriptions particulières en raison des risques naturels »

Article NC1 – alinéa 2 « ne sont admises que les constructions et ménagements d'intérêt général indispensables à l'exercice des activités touristiques et sportives (notamment la création de pistes de ski et de remontées mécaniques)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> Znieff de type 1 n°73000016 « Forêt de Résineux de l'Ubac de la Haute Maurienne » ZICO n°RA11 « Parc National de La Vanoise »
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif de la Vanoise
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'aire d'adhésion optimale du Parc National de la Vanoise.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone non étudiée par le PPRN et le PIZ de la commune. Carte des aléas annexée au POS : classement du secteur de G3 à G2 (glissement de terrain, aléa faible à moyen)
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé à 1.26 km du projet : • Site d'intérêt communautaire (SIC) « Formation forestière et herbacée des Alpes »
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrassement nécessite des déblais et remblais qui seront prélevés sur la zone du projet. La totalité des déblais sera utilisée pour les remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacts sur la flore faibles. Projet située majoritairement : • des zones rudérales alentours (1580m ²) • sur des prairies de fauches des montagnes fauchées en Aout (845 m ²) Les impacts sur la faune sont également faibles du fait de la nature fauchés des habitats impactés lors des travaux. De plus cette zone se situe sur le domaine skiable aménagé.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune disparition d'espaces puisque la fauche aura lieu avant les travaux.

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seulement en phase de réalisation du fait du travail des engins et la circulation. Nuisances ponctuelles, faibles et durant la journée. Les pylônes seront héliportés (1/2 journée)	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seulement en phase de réalisation. Nuisances ponctuelles et faibles.	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Faible réduction d'une parcelle pastorale seulement en phase travaux et le temps de la reprise végétale. Une revégétalisation soignée avec des plants autochtones sera faite immédiatement après les travaux.	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet (remplacement d'un appareil existant), de la zone choisie (zone aménagée, située sur le domaine skiable), de l'absence de zonages réglementaires, de l'absence d'habitats sensibles locaux, de la période des travaux (fin septembre 2012) ; le projet n'engendre que de faibles impacts temporaires et ponctuels sur l'environnement.

Les terrassements des gares amont et aval affectent 1 580m² de zones anciennement terrassées et 600m² de prairies préalablement fauchées (fin Aout 2012). Les 2 lâchés sous poulies intermédiaire affecteront 220 m² de prairies préalablement fauchées. L'implantation des pylônes (6 pylônes x 4m² = 24 m²) se fera lors d'une demie journée par héliportages dans la prairie préalablement fauchées par l'agriculteur.

Les incidences du projet sur l'environnement sont faibles et des mesures de réduction et de suppression des impacts sont intégrées au projet (revégétalisation, plan de chantier et plan de circulation pour éviter la divagation des véhicules, réutilisation des déblais pour le remblai, etc.)

L'étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Annexe 1 – Résultats de l'expertise floristique

Three empty horizontal lines for text entry.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

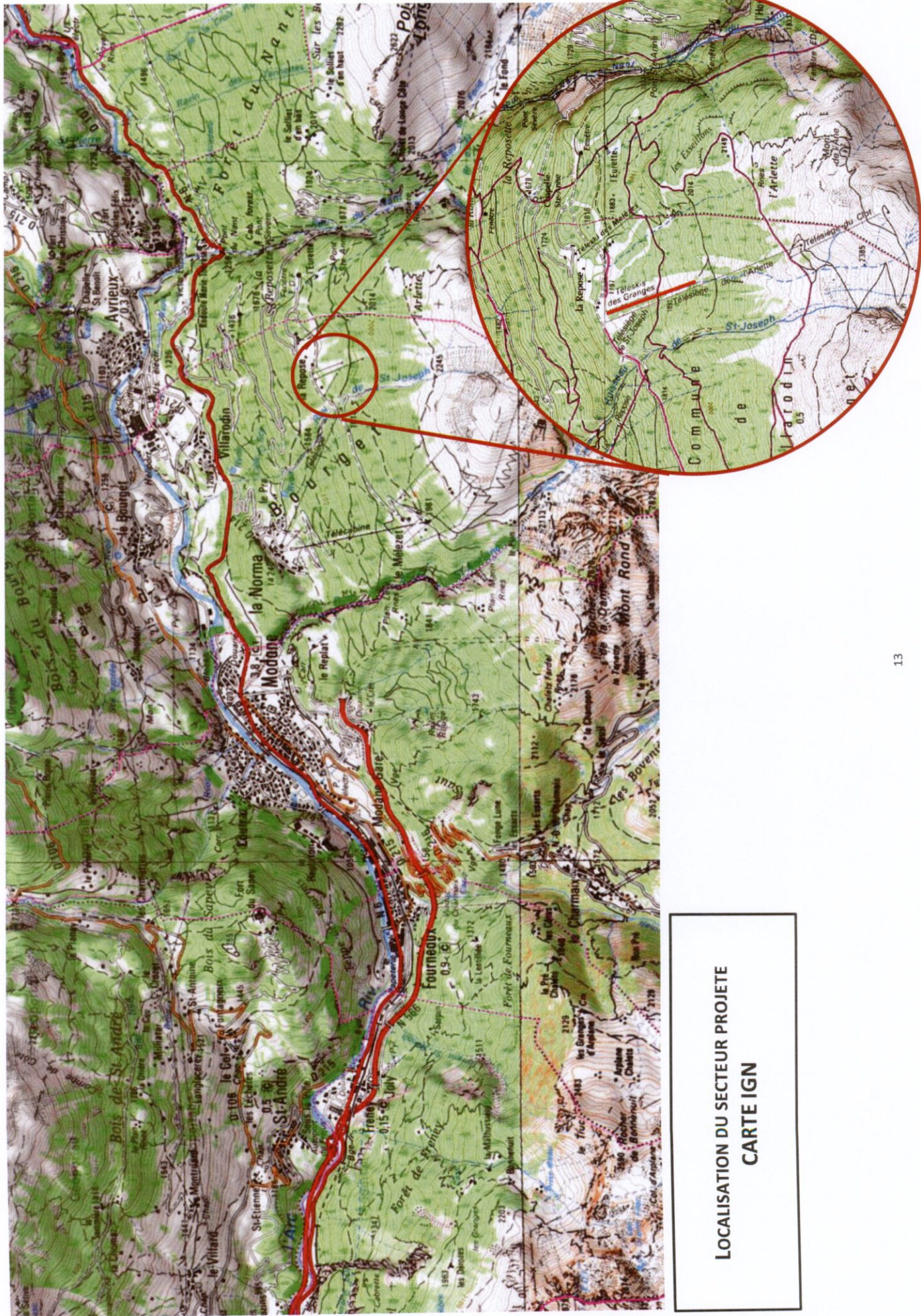
la Norma

le,

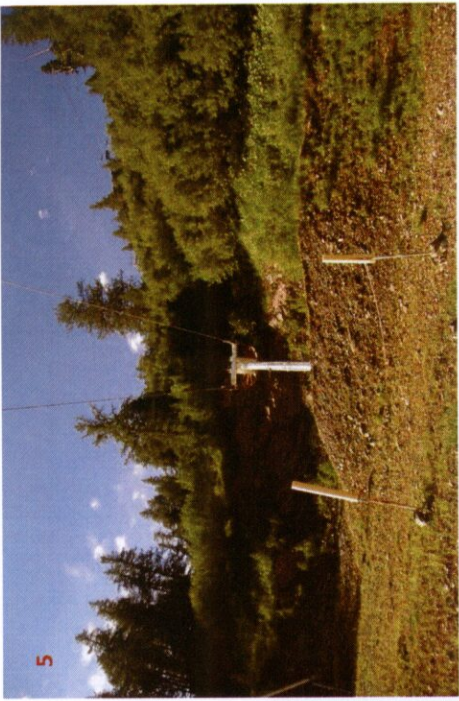
16 juillet 2012

Signature

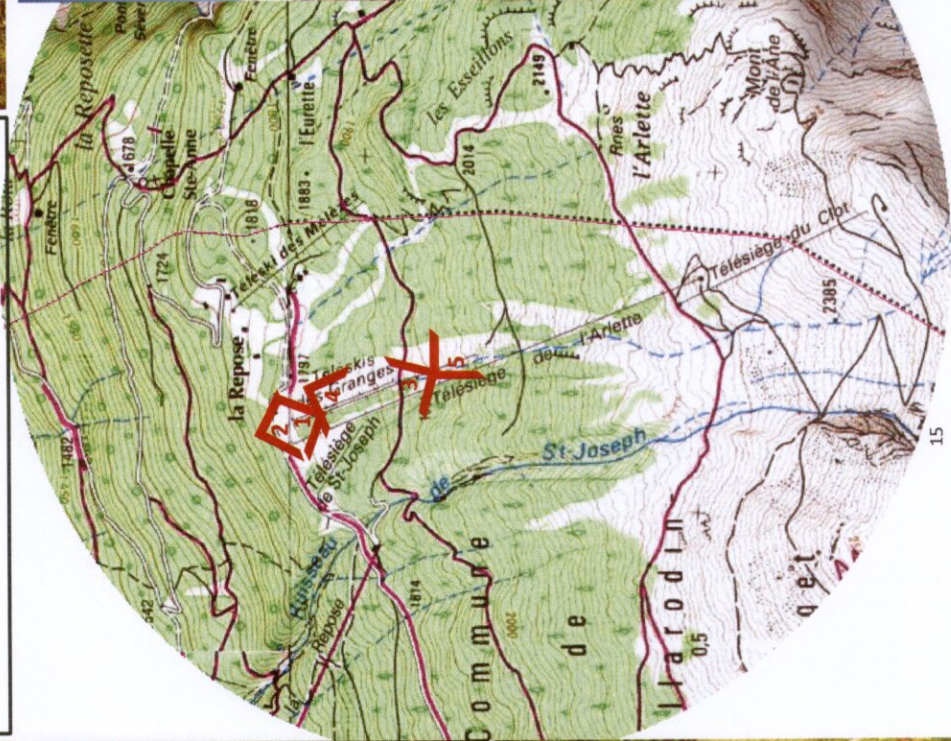
LA NORMA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
73500 LA NORMA
Tél. 04 79 20 34 80
Fax 04 79 83 27 42

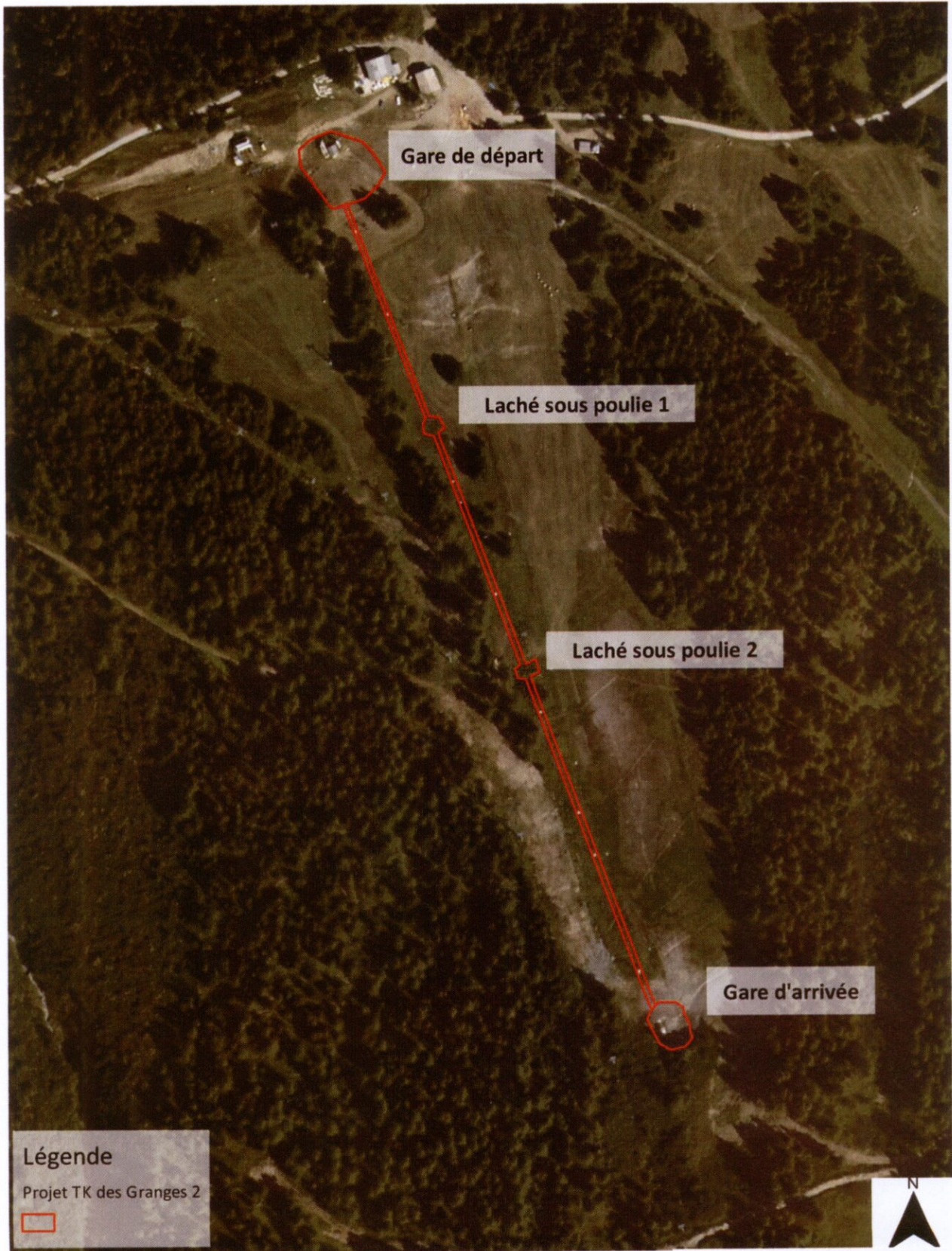


LOCALISATION DU SECTEUR PROJETE
 CARTE IGN



PHOTOGRAPHIES DU SECTEUR PROJETÉ
(CLICHES DU 19 JUIN 2012)

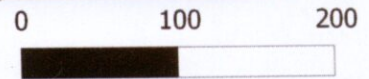




Légende
 Projet TK des Granges 2



Projet de remplacement du Télési des Granges 2
Plan de l'Enveloppe Projet



Annexe 1 - Résultat de l'expertise floristique

1. HABITATS NATURELS ET INVENTAIRES BOTANIQUES

1.1 DESCRIPTION DU SITE

La station se situe dans les Alpes du Nord et bénéficie de ce fait du climat et de l'enneigement de cette aire géographique. Situé entre 1 800 et 2 000 mètres d'altitude, la zone projetée se trouve à l'étage subalpin, juste en deçà de la limite climatique de la distribution des arbres.

Le site présente un faciès de pelouses à hautes herbes, gérées par un agriculteur qui fauche l'intégralité de la prairie vers la fin Aout et un faciès de secteur plus rudéral issus des premiers aménagements de la station de La Norma.

La zone du projet est caractérisée par ces deux habitats souvent disposés en mosaïque et est entourée d'une forêt de conifère (Epicéa et Mélèzes). Cette forêt n'est pas concernée par les aménagements.

- 87.2 - Zones rudérales
- 38.3 – Prairies à fourrages des montagnes

La disposition des habitats relevés est présentée page suivante.

1.2 ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

Le secteur projeté du TK des Granges est concerné par :

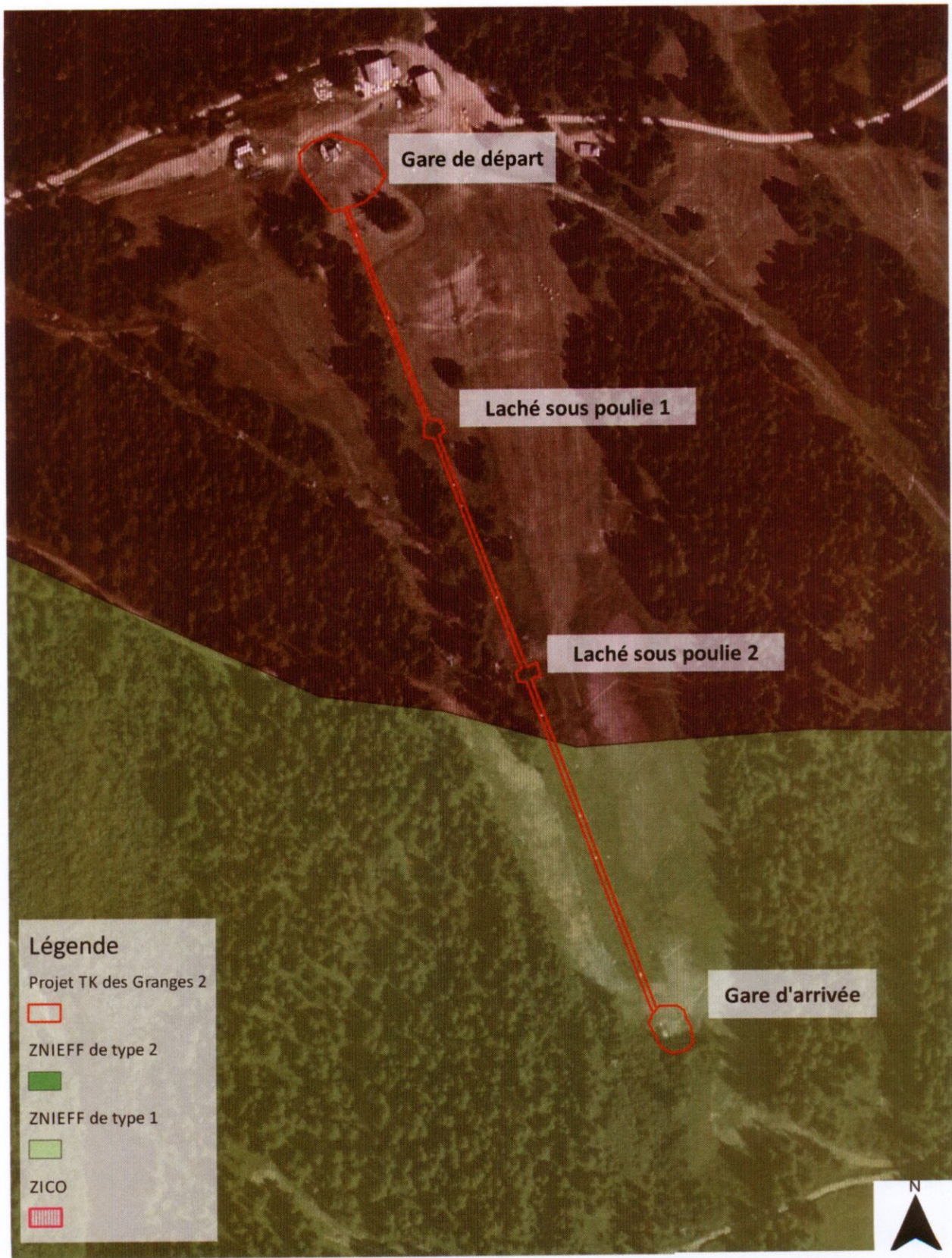
- L'Aire optimale d'Adhésion au Parc National de la Vanoise
- La ZNIEFF de type 1 « Forêt de résineux de l'Ubac de Haute Maurienne » N 73000016
- La ZICO « Parc National de la Vanoise » N°RA11

Le secteur projeté pour le remplacement du TK des Granges 2 est situé à 1.26 km d'un fragment du périmètre du site d'intérêt communautaire n°38 « Formations forestières et herbacées des Alpes ».



Projet de remplacement du TK des Granges 2
Cartographie des zonages environnementaux (1/25000°)

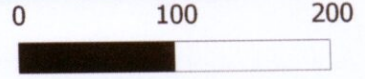
e)




Légende

- Projet TK des Granges 2
- ZNIEFF de type 2
- ZNIEFF de type 1
- ZICO

Projet de remplacement du Télési des Granges 2
Cartographie des zonages



38.3 - Prairie à fourrage des montagnes


Exposition	Ubac	
Altitude moyenne	entre 1800 et 2000	
Pente	de 10 à 20 °	
Substratum	calcaire	
Type d'humus	Mull carbonaté à mésotrophe	
Date	le 6 juillet 2012	
Localisation	La Norma	

DESCRIPTION

Prairies à fourrages des montagnes fauchées en général vers la fin août par l'agriculteur de la Norma. La diversité de ce site est également due à l'apport de plants allochtones pour la revégétalisation des sites terrassés pour les pistes et les remontées mécaniques.

Cortège observé	5	4	3	2	1	+
Aconite vénéneux	<i>Aconitum anthora</i>			Mélèze	<i>Larix decidua</i>	
Adénostyle à feuilles d'alliaire	<i>Adenostyles alliarae</i>			Myosotis des Alpes	<i>Myosotis alpestris</i>	
Alchémille glauque	<i>Alchemilla glaucescense</i>			Myrtille	<i>Vaccinium myrtillus</i>	
Anthyllide alpestre	<i>Anthyllus vulneraria</i> L. <i>subsp alpestris</i> (Kit.) <i>Ascherson & Graebner</i>			Nard raide	<i>Nardus stricta</i> L.	
Astragale du Danemark	<i>Astragalus danicus</i>			Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>	
Benoîte des ruisseaux	<i>Geum rivale</i> L.			Paturin des Alpes	<i>Poa alpina</i>	
Bistorte	<i>Polygonum bistorta</i>			Plantain majeur	<i>Plantago major</i>	
Brome érigé	<i>Bromus erectus</i>			Polygale chevelu	<i>Polygala comosa</i>	
Campanule agglomérée	<i>Campanula glomerata</i>			Renoncule à feuilles d'aconite	<i>Ranunculus aconitifolius</i>	
Chardon défloré	<i>Carduus defloratus</i>			Renoncule des bois	<i>Ranunculus nemorosus</i>	
Crépide molle	<i>Crepis mollis</i>			Renouée vivipare	<i>Polygonum viviparum</i>	
Dactyle agglomérée	<i>Dactylis glomerata</i> L.			Rhinanthe crête-de-coq	<i>Rhinanthus alectorolophus</i>	
Fétuque paniculée	<i>Festuca paniculata</i>			Rumex oseille des prés	<i>Rumex acetosa</i>	
Fétuque rouge	<i>Festuca rubra</i>			Saintfoin montagnard	<i>Onobrychis montana</i>	
Fléole de Boehmer	<i>Pfleum phleoides</i>			Salsifis des prés	<i>Tragoponon pratensis</i>	
Fléole des Prés	<i>Phleum pratense</i> L.			Silène enflée	<i>Silene vulgaris</i>	
Gaillet mullogine	<i>Gaillet mollugo</i>			Trèfle alpin	<i>Trifolium alpinum</i>	
Gentiane champêtre	<i>Gentianella campestris</i>			Trèfle bai / brun	<i>Trifolium badium</i>	
Géranium Herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>			Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>			Trèfle violet	<i>Trifolium medium</i>	
Lunetière	<i>Biscutella laevigata</i>			Tussilage	<i>Tussilago farfara</i>	
Luzule blanc des neiges	<i>Luzula nivea</i>			Vérâtre blanc	<i>Veratrum album</i>	
Marguerite vulgaire	<i>Leucanthemum vulgare</i>			Véronique petit chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>	

87.2 - Zone rudérale

Exposition	Ubac	
Altitude moyenne	entre 1800 et 2000 m	
Pente	0 à 15°	
Substratum	calcaire	
Type d'humus	mull carbonaté	
Date	le 6 juillet 2012	
Localisation	La Norma	

DESCRIPTION

Très peu diversifiée, sur d'anciennes zones terrassées et remblayées. Cet habitat très dégradé, ne présente que peu de sensibilités floristiques.

Cortège observé	5	4	3	2	1	+
Brome érigé						<i>Bromus erectus</i>
Campanule à feuilles rondes						<i>Campanula rotundifolia</i>
Epilobe en épis						<i>Epilobium angustifolium</i> L.
Fléole des Prés						<i>Phleum pratense</i> L.
Géranium Herbe à Robert						<i>Geranium robertianum</i>
Hêtre						<i>Fagus sylvatica</i> L.
Lotier corniculé						<i>Lotus corniculatus</i>
Mélèze						<i>Larix decidua</i>
Trèfle alpin						<i>Trifolium alpinum</i>
Trèfle blanc						<i>Trifolium repens</i>
Trèfle violet						<i>Trifolium medium</i>
Tussilage						<i>Tussilago farfara</i>

1.3 LES ESPECES DE STATUTS PARTICULIERS

Aucune espèce identifiée lors de l'expertise floristique n'est concernée par un statut particulier.

La campagne de terrain n'a également révélée aucune espèce protégée.

1.4 EVOLUTION ET DYNAMIQUE DU SITE

Le site est relativement stable car il est régulièrement entretenu par l'activité estivale de fauchage et par les activités hivernales de ski alpin.

Dans le cas où ces activités cesseraient, les mélèzes (plusieurs semis sont présents sur la zone) et les épicéas fermeraient le milieu.

1.5 VALEUR ECOLOGIQUE ET BIOLOGIQUE

Parmi les habitats concernés par le projet, les prairies à fourrage des montagnes sont définies comme habitats d'intérêt communautaire et sont nommées pour la désignation du périmètre Natura 200 n°S38 situé à 1.26 km du secteur projeté.

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR8201779 FORMATIONS FORESTIERES ET HERBACEES DES ALPES INTERNES (zone spéciale de conservation)

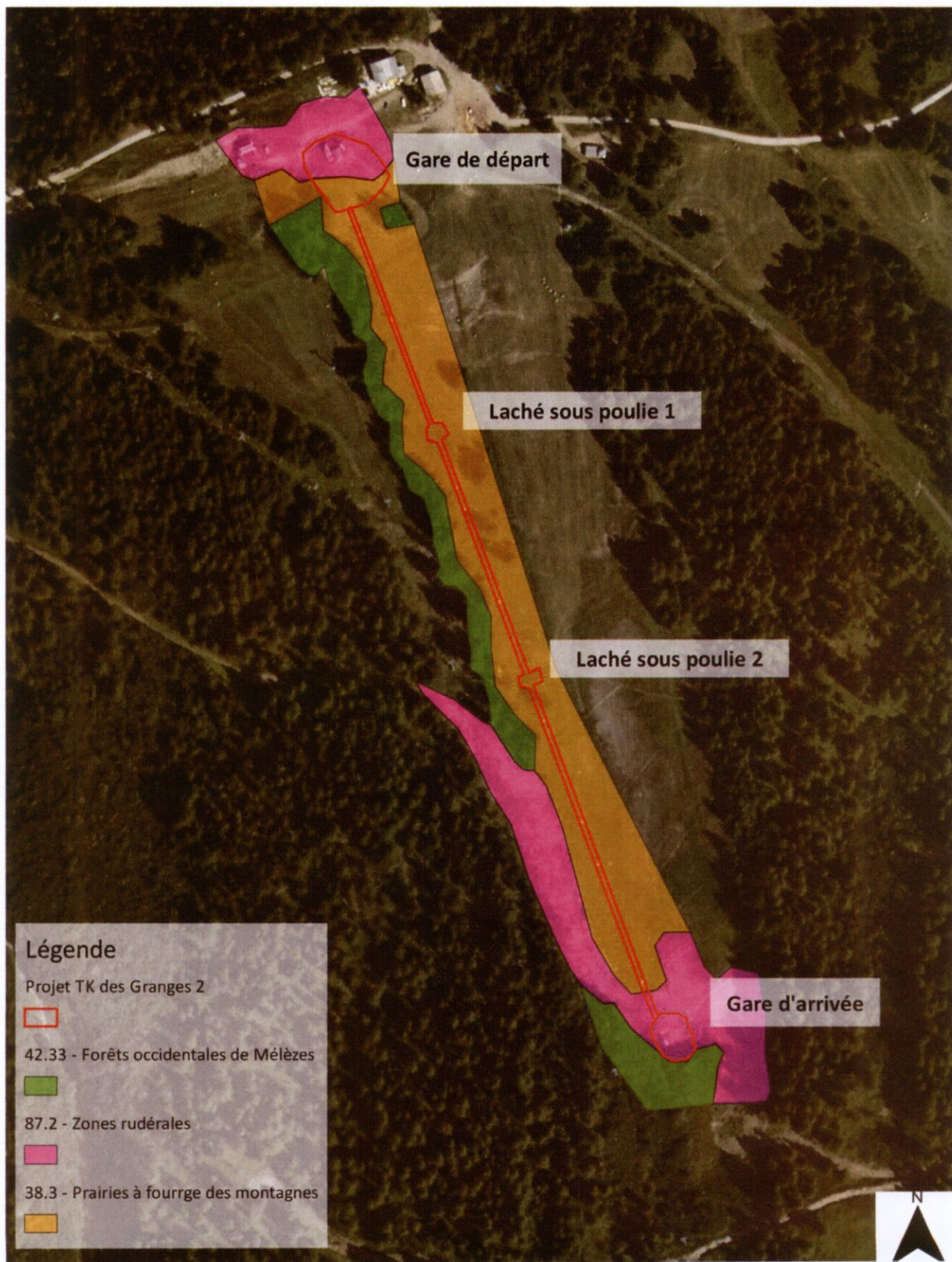
Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>
4060	Landes alpines et boréales
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)[*sites d'orchidées remarquables]
6520	Prairies de fauche de montagne
7230	Tourbières basses alcalines
8120	Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)
8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
91E0	* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)
9410	Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin (<i>Vaccinio-Piceetea</i>)
9430	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (*si sur substrat gypseux ou calcaire)

Extrait de l'Arrêté du 31 mai 2010 portant désignation du site Natura 2000

Ainsi, en raison de la banalité des espèces rencontrées, le site ne présente aujourd'hui qu'un faible intérêt patrimonial sur le plan floristique.



Légende

Projet TK des Granges 2



42.33 - Forêts occidentales de Mélèzes



87.2 - Zones rudérales



38.3 - Prairies à fourrage des montagnes



**Projet de remplacement du Télésiégi des Granges 2
Cartographie des Habitats**

